
PROJET PÉDAGOGIQUE

Année 2021



Amicale Laïque
MIRAMONT-DE-GUYENNE

Maison des Jeunes

SOMMAIRE

P

1 : Descriptif de l'accueil

Horaires d'ouvertures	3
Le Public	3
L'Encadrement	3
Le matériel	3
Cotisation	3
Projet éducatif de l'Amicale Laïque	4

2 : Le territoire d'action

Miramont de Guyenne	5
La Communauté de Commune du Pays de Lauzun	5
Offre de Loisirs Enfance Jeunesse	5

3 : Objectifs

Objectifs pédagogiques et résultats attendus	5
Les actions portées par la Maison des Jeunes	8
Le local et la vie collective	14
L'organisation	15
Réglementation	15
Sécurité et soins	16
Rôles de l'animateur	16
Rôles du directeur	16
Communication	16
Budget	17
Évaluation projet pédagogique	17
Outils envisagés pour faire participer les parents	17
Partenariat	18

Projet pédagogique Maison des jeunes

Introduction :

L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des adolescents par l'ouverture d'un local jeunes, véritable point multi-services. Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et de discussion accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire.

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression d'informations et d'élaboration de projets.

1 : Descriptif de l'accueil :

La Maison des Jeunes se situe « avenue du 8 mai 1945 à Miramont de Guyenne. Ce local est idéalement situé juste en face de la piscine municipale, de l'école primaire Jean Moulin, à 100 m du Centre de Loisirs et à 500 m du collège Didier Lamoulié.

Elle fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert.

Le local est composé d'une grande salle d'activités, de deux salles de stockage, d'un bureau, d'une cuisine, de toilettes et d'un espace herbeux entourant la MDJ.

Horaires d'ouverture :

Les jeunes sont accueillis les mercredis scolaires de 13h30 à 18h et du lundi au vendredi de 14h à 18h lors des vacances scolaires (possibilité d'accueil également en soirée et en journée en fonction des projets).

Le public :

Le public de la Maison des Jeunes est composé de pré-adolescents de 12 à 13 ans et d'adolescents de 14 à 17 ans issus principalement de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, de la Communauté de Communes du Pays du Duras mais également du nord de Val de Garonne Agglomération. Ce sont des jeunes de toutes origines sociales et culturelles.

L'encadrement :

1 directeur et 1 animateur. Le taux d'encadrement est de 1 pour 12 jeunes.

Le matériel :

La MDJ dispose d'un matériel pédagogique (jeux de sociétés, plastifieuse, fongibles...), d'une table de ping-pong, d'une imprimante, d'une console de jeux vidéo, d'un réseau wifi, d'un téléphone portable et de deux ordinateurs (dont un professionnel).

Le local est aussi un lieu de ressources documentaires : les jeunes peuvent y trouver des informations sur leurs préoccupations du moment (formations, santé, orientation, actualité du territoire, promeneurs du Net...).

Cotisation :

Une cotisation annuelle de 10 euros est demandée.

Une modulation tarifaire est mise en place pour les sorties, veillées et séjours qu'organise la MDJ. Cette modulation est calculée en fonction du Quotient familial.

Projet éducatif de l'Amicale Laïque :

Les objectifs de ce projet éducatif sont :

Objectifs généraux du projet éducatif	Autres objectifs éducatifs
Favoriser l'émancipation des individus	Répondre à l'attente des familles des milieux les plus divers
Entraîner à la vie collective et démocratique	Élever le niveau culturel, permettre la recherche d'informations et développer le concept d'éducation populaire
Contribuer au développement local	Éduquer l'enfant à la laïcité

Les missions que l'Amicale Laïque souhaite remplir :

LA MISSION D'ACCUEIL

Accueillir le jeune dans la cité **constitue une mission essentielle pour la collectivité** qui doit prendre en compte **tous les jeunes d'un territoire** et pas seulement ceux qui sont confrontés à un besoin social de garde. La fonction d'accueil ne peut alors se réduire à la seule fonction de garde, de surveillance et de protection. L'accueil consiste à recevoir le jeune, au sens étymologique du terme : **réunir, associer, adjoindre, rassembler...**

LA MISSION D'ACTIVITÉS

Accueillir pour quoi faire ? Orienter vers quoi ?

Chacune de ces fonctions doivent l'une et l'autre conduire le jeune vers des propositions **d'activités ludiques et éducatives**.

L'ALSH doit s'ouvrir sur son environnement, en permettant l'accès des jeunes qui le fréquentent, à des activités spécialisées qu'il ne lui appartient pas de développer ou qu'il ne peut pratiquer par manque de moyens ou de compétences, mais qui existent sur le territoire local.

L'ALSH se situera alors **au cœur d'une dynamique locale**, en offrant aux jeunes **un lieu de découverte, d'initiation et d'expérimentation**.

LA MISSION DE SOCIALISATION

Tout temps de loisir n'est-il pas occasion de socialisation, moment de rencontre et d'expérience relationnelle avec l'autre, semblable et différent ?

L'ALSH **assure le brassage social et culturel** sans lequel il n'y a pas réellement apprentissage de la vie en société, **fondé sur l'écoute et le respect des différences**.

LA MISSION D'ORIENTATION

Si l'accueil est la mission première de l'ALSH, l'orientation des jeunes en est le corollaire.

L'ALSH **doit être le point de convergence des jeunes et de l'information**, un lieu à partir duquel lui sont proposées toutes les initiatives possibles pour mieux gérer leur temps libre.

Permettre au jeune de se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres suppose que celui-ci ait **la connaissance la meilleure possible des potentialités que recèle son environnement**.

L'ALSH, lieu d'information, **doit pouvoir orienter le jeune, lui laissant le libre choix**.

Il se donne pour but de proposer aux familles et aux jeunes **une organisation de référence qui coordonne tous les services et activités développés sur le territoire**.

Régulièrement la structure évalue son action et son adéquation avec le projet initial.

2 : LE TERRITOIRE D'ACTION

Notre champ d'actions principal est Miramont de Guyenne, mais nous intervenons aussi sur la Communauté de Communes de Lauzun.

Depuis décembre 2018 nous avons étendu notre territoire d'action en prenant part au dispositif TERRADOR porté par la ville de Marmande en intégrant le Conseil Territorial de jeunes qui regroupe les villes de Marmande, Casteljalous, Tonneins, Mas d'agenais, Duras et Miramont.

Situé dans le département du Lot-et-Garonne et dans la région de Nouvelle Aquitaine, Miramont de Guyenne dépend de la communauté de communes de Lauzun, comme 19 autres communes : Agnac ; Allemans du Dropt ; Armillac ; Bourgougnague ; Cambes ; La Sauvetat du Dropt ; Lachapelle ; Laperche ; Lauzun ; Lavergne ; Montignac de Lauzun ; Montignac Toupinerie ; Moustier ; Peyrière ; Puysserampion ; Roumagne ; Saint Colomb de Lauzun ; Saint Pardoux Isaac ; Ségalas.

Ce territoire rural est très peu peuplé, même vis-à-vis d'autres territoires ruraux du Lot-et-Garonne. En effet, le département du Lot-et-Garonne a 333 234 habitants, et la Communauté de Communes du Pays de Lauzun 10 576 : le Pays de Lauzun représente donc seulement **3,2% de l'ensemble de la population du Lot-et-Garonne.**

Concernant l'économie en dehors des multiples commerces et services localisés à Miramont ou Saint Pardoux, le tissu économique est réparti sur plusieurs zones qui regroupent plusieurs entreprises dans des domaines très divers (appartenant aux secteurs du bâtiment, de la mécanique, électro-ménager, funéraire, et au tertiaire assurances, expertise comptable, immobilier, transport sanitaire, et grande distribution, Techniques d'Information et de Communication).

Enfin sur le territoire existe un milieu associatif très important, notamment autour du sport, qui structure aussi l'offre de service auprès de la population.

Offre de Loisirs Enfance Jeunesse :

Concernant la petite enfance, le territoire dispose d'une crèche municipale (d'environ 20 places) et d'un RAM, tous deux situés sur la commune de Miramont de Guyenne.

L'Accueil de Loisirs associatif reconnu d'intérêt communautaire (basé lui aussi à Miramont) vient compléter l'offre de loisirs en direction des 3-15 ans.

Mais on remarque que les collégiens fréquentent très marginalement la structure car ce mode d'accueil ne semble pas leur convenir.

Depuis 2015, la Maison des Jeunes permet aux adolescents de s'exprimer et de devenir réellement acteurs de leurs temps libres.

3 : OBJECTIFS :

Objectifs pédagogiques et résultats attendus :

-Définir avec les jeunes leur citoyenneté et leur engagement dans la vie sociale : Impliquer les jeunes dans la création des règles de vie, proposer des temps de débats, les rendre acteurs des différents conseils de jeunes.

-Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres : Création d'une coopérative, proposer des temps de gestion autonome du local

-Permettre aux adolescents de s'impliquer dans la vie locale : Partenariats avec les institutions locales,

clubs, associations...

- Associer les jeunes aux prises de décisions du local : Rédiger ensemble les bilans, comptes rendus...
- Accompagner les jeunes dans leurs projets culturels, artistiques... : Mise en relation avec des partenaires, organisation de sorties culturelles
- Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes : Découverte de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui seront complémentaires ou qui approfondiront ceux qu'ils ont déjà acquis.
- Renforcer le vivre-ensemble et les liens entre les jeunes, les institutions et les structures accompagnatrices suivant leurs différents projets.

Dès l'entrée en 6^{ème}, les pré-ados et les adolescents ne fréquentent quasiment plus voire plus du tout de structure associative hormis les structures sportives.

Le premier objectif est un **objectif quantitatif**. En effet afin de pérenniser l'action de la MDJ, il faut attirer ce public de jeunes au sein de la structure.

Pour cela, il convient que l'offre d'activités et de services soit adapté aux jeunes. Les adolescents ayant des besoins et attentes spécifiques liés à leurs âges. Les jeunes ont besoins d'activités proches de leurs d'intérêts. Un lieu qu'ils peuvent s'approprier et revendiquer. Une relation de confiance avec un adulte reconnu et respecté.

L'objectif de **connaissance et de compréhension de l'environnement** local de sa structure. Permettre aux jeunes de s'identifier et de s'installer dans son environnement est très important. Être force de proposition c'est d'abord créer des relations avec les institutions, associations locales. Proposer des débats, des échanges avec des adultes avec qui ils n'ont que peu l'habitude d'échanger.

L'aménagement de son temps libre est aussi un des objectifs importants de la structure. Rendre les ados acteurs et non consommateurs de leurs activités afin d'éviter de continuer le cycle social qui est déjà mis en place. Essayer de comprendre et d'analyser les activités qu'ils peuvent ou ne peuvent pas mettre en place.

Les objectifs pédagogiques	Les objectifs opérationnels	Les moyens mis en œuvre
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté	Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté	Rédiger ensemble des règles de vies communes afin de les responsabiliser face au matériel et au lieu mis à leurs dispositions
	Être capable de donner et d'argumenter ses choix, ses avis, ses opinions	Proposer des temps de débats, échanges... constructifs et ouverts à tous sur des thèmes concertés par les jeunes
		Créer ensemble un règlement intérieur souple et adaptable en fonction des sorties, des jeunes...
Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre	Être capable de participer à la vie collective	Proposer des temps de gestion autonome du local
	Être capable de choisir son ou ses activités	Accompagnement de projets et mise en place d'outils
	Être acteur de ses activités	Concertation Monter des projets portés par les jeunes
Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale	Être capable de participer à la vie locale	Créer des partenariats avec les institutions porteuses de projets
	Être capable de respecter et de comprendre son environnement	Activités physiques et de pleine nature Participer à des manifestations et s'investir dans des actions ciblées et locales
Associer les jeunes aux prises de décisions concernant le fonctionnement général de la structure jeune	Être capable de comprendre le fonctionnement d'une structure	Impliquer les jeunes dans la création et la gestion d'une coopérative
	Être capable de donner et d'argumenter ses choix, ses avis, ses opinions	Amener les jeunes à intervenir lors de la rédaction des comptes rendus, bilans
Aider les jeunes à réaliser des projets culturels, artistiques ou de loisirs d'initiative individuelle ou collective en proposant une aide technique et logistique	Être capable de découvrir de nouvelles activités (artistiques, culturelles, sportives...)	Activités d'expression
	Être réceptifs aux idées des autres et les amener à défendre les leurs	Activités débats
	Être capable de développer son imaginaire et sa créativité	Activités de recherches

*Chacun de ces objectifs est défini en concertation avec l'équipe d'animation.
Régulièrement l'équipe d'animation évalue son action en y associant les jeunes.*

Les actions portées par la Maison des Jeunes :

-1. Un travail en réseau

3 structures pour adolescents (Maison des jeunes de Miramont, Boulevard Jeunes de Villeréal et l'Espace Jeune du Mas d'Agenais) travaillent ensemble.

Les jeunes de ces 3 structures sont amenés à se rencontrer souvent (chaque vacances) afin de travailler sur différents projets (participation à des raids, des mini camps...) et/ou de se retrouver pour des activités sportives, culturelles...

Le réseau permet aussi d'organiser potentiellement des séjours qui regroupent les 3 structures. Ces actions favorisent la sociabilisation des jeunes, elles amènent les participants à développer des notions d'entraide, de structuration de vie collective et quotidienne.

Les animateurs et responsables des structures se rencontrent de manière mensuelle afin de travailler et d'évoquer les problématiques, réussites et les projets futurs, propres à leur fonctionnement et aussi communs aux 3 structures.

-2. Un partenariat avec le collège Didier Lamoulié de Miramont de Guyenne

Des actions au sein du collège :

Chaque semaine, la MDJ intervient 2 fois lors du temps méridien au collège.

Ces actions permettent de proposer des temps ludiques mais aussi des temps de débats, échanges, réflexions... sur des sujets que les jeunes choisissent en concertation.

Des temps d'animation sont proposés afin de développer les projets individuels et collectifs. Plus d'une centaine de jeunes sont impactés par ces temps d'animations. Ils permettent notamment la réalisation des plannings des vacances (recherche, devis, budget...) ainsi que des échanges informels très importants pour créer une relation de confiance entre les jeunes susceptibles de venir fréquenter la Maison des Jeunes.

De plus, la responsable de la MDJ est conviée aux différents rassemblements du Comité Éducation Santé Citoyenneté (CESC), proposé par le collège.

Des échanges réguliers sont mis en place entre le CPE du collège et la responsable de la MDJ. Nous travaillons également sur des temps de débats avec les jeunes autour de sujets spécifiques (harcèlement, prévention des risques routiers, des réseaux sociaux.....) dans le cadre de la convention éducative.

Tous ces temps permettent à la MDJ d'être en lien direct avec les jeunes, leur permettant de pouvoir créer et imaginer des projets qu'ils réaliseront ensuite au sein de la MDJ.

En plus de nos différentes actions actuelles au collège, nous sommes en train de travailler sur un nouveau projet en lien direct avec l'équipe pédagogique.

En effet, nous souhaiterions les accompagner à développer l'internat d'excellence.

Ce nouveau projet nous permettrait de proposer des temps de loisirs éducatifs au collège après le temps scolaire.

Cet espace favorisera également la naissance et la création de nouveaux projets spécifiques et/ou personnels.

-3. CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité)

Le CLAS est non obligatoire, c'est une **action supplémentaire, gratuite** qui est proposée aux familles des élèves de la 6ème à la 3ème.

Les séances sont mises en place le mercredi après-midi à la MDJ :

14h-16h pour les 6ème-5ème

16h-18h pour les 4ème-3ème

Au niveau du contenu des actions d'accompagnement à la scolarité :

L'aide aux devoirs n'est **pas le but poursuivi des séances**.

L'accent est mis sur la **méthodologie** : l'animateur est présent pour faire respecter le cadre, les règles de vie et pour "outiller" le jeune afin de lui permettre de **tendre vers l'autonomie dans la prise en charge de son travail scolaire**.

L'accompagnement à la scolarité c'est également la mise en place d'activités visant **l'ouverture culturelle en favorisant une pédagogie de détour basée essentiellement autour du jeu**.

Le but étant de permettre aux jeunes de mobiliser des connaissances et des compétences sans qu'ils s'en aperçoivent forcément en utilisant des supports ludiques.

Le dispositif est ouvert pour 8 élèves au maximum.

Les contenus ne sont pas figés et le projet évolue au rythme des participants et selon leurs propositions.

Le principal enjeu du CLAS est d'**associer les différents co-éducateurs** (parents, enseignants, acteur du temps libre) dans le dispositif afin de **créer du lien et d'être complémentaire**.

En ce qui concerne ce partenariat il est scellé par un **contrat d'engagement réciproque signé entre 4 parties** (jeune, parents, accompagnateur scolaire et la principale du collège) dans lequel sont précisés les engagements de chacun.

Il est primordial que les familles et les jeunes soient parties prenantes de ce projet, ce contrat permet de **bien situer les engagements de chacun par rapport aux autres**, il est en quelque sorte « le garde-fou » du dispositif.

Un suivi individuel ou collectif est fait avec chaque jeune en fonction des projets et un bilan est organisé en fin d'année avec la principale du collège pour évaluer les actions.

-4. Partenariats avec la Communauté de Communes du Pays de Lauzun et la municipalité de Miramont de Guyenne

Afin de favoriser l'implication des jeunes au sein de leur territoire de vie et d'action, nous sommes continuellement en lien avec ces services et notamment dans la mise en place de chantier jeunes où les participants prennent plaisir à découvrir des techniques spécifiques tout en contribuant à améliorer le cadre de vie des citoyens du territoire (projets de réparation, rénovation, d'embellissement...)

-5. Des temps d'animations en fonction des demandes des jeunes sur des thèmes qui les impactent quotidiennement

La sexualité

La prévention et au décryptage de l'utilisation des réseaux sociaux

La notion et la création de projets

La prévention de la violence verbale et physique

L'éducation à la santé (nutrition, drogues, alcool, MST...)

Avec l'ouverture de la Maison de la Vie Citoyenne Intercommunale sur Miramont portée par l'Amicale Laïque, de nouveaux thèmes seront accessibles aux jeunes et seront encadrés par des bénévoles et professionnels qui pourront compléter et agrémenter les savoirs et les compétences de nos équipes.

-6. L'autogestion du local

Perpétuer la coopérative montée par les jeunes en proposant des temps forts comme la vente de crêpes, de confiserie...

Proposer des temps ouverts aux parents lors de certaines soirées (barbecue, raclette...) ou les rôles sont inversés.

-La gestion de la communication interne et externe : gestion du code WIFI, création et tractage de Flyers. Alimenter la page Facebook de la MDJ. Gérer le groupe de conversation snapchat.

-L'entretien, la gestion et la réfection du local grâce à des temps d'échanges et des supports organisationnels.

-La gestion des stocks et du matériel de la MDJ via un tableur numérique.

-L'organisation de soirées repas entre jeune. La cuisine a été refaite à neuf par les services techniques de la municipalité, facilitant ainsi les projets alimentaires et donc les notions d'économat, de gestion des chaînes du froid...

Au-delà de l'autogestion classique du local, nous souhaitons développer des actions hors murs.

En effet, nous mobiliserons les jeunes fréquentant déjà la MDJ à partir à la rencontre de nouveaux jeunes souvent isolés sur notre territoire rural.

Pour cela nous voudrions proposer des actions sur différents territoires. Les jeunes seront créateurs et meneurs des projets itinérants comme des tournois sportifs, du street art ou autres projets imaginés par ces derniers.

Ces actions ne fonctionneraient pas par inscription, nous ferons en sorte d'identifier des lieux où les jeunes se retrouvent et nous proposerons ces actions directement sur ces sites ciblés afin d'offrir une visibilité importante et de pouvoir, par ce biais, laisser les jeunes venir nous découvrir dans des environnements qu'ils connaissent.

-7. La formation des représentants du groupe au Conseil de Jeunes

Depuis fin 2018, nous faisons partie du Conseil Territorial de Jeunes le « Terr'Actions » portés par VGA (Val de Garonne Agglomération) dans le cadre du Dispositif Terrador.

Les jeunes s'impliquent donc sur un territoire touchant 113 communes, autour d'actions orientés pour les jeunes de 13 à 30 ans.

-Présentation des rôles, missions, qualités d'un représentant de classe mais aussi ses droits et devoirs

-Temps de formation autour de la communication, des structures de concertation (conseil de jeunes), de la vie de la structure, des temps de vie du groupe.

-Accompagnement dans l'imagination, la rédaction, la mise en place et l'évaluation de projets co-construits avec les jeunes afin de répondre au mieux à leurs attentes et leurs besoins spécifiques ou non.

Le conseil de Jeunes est actuellement en train de créer des supports de communications et va régulièrement à la rencontre des structures et organisations afin de créer un outil qui répertoriera tous les acteurs de la jeunesse pour faciliter l'accessibilité à tous.

-8. L'orientation et l'information

Au sein de la Maison des Jeunes il est possible de recevoir de l'aide à la rédaction de demandes de stages, de CV, de lettres de motivation... Mais aussi dans l'accompagnement à l'orientation, accompagnement sur les forums des métiers recherche de stages...

Un partenariat avec le réseau de service civique (relais d'informations, et préparation à la candidature). Proposition de recrutement au sein de notre association d'un volontaire chaque année.

De nombreuses informations sont à disposition : BAFA, raids, associations locales, vie de la commune....

-Relais avec la mission locale

-La participation au réseau des promeneurs du net

-9. Le parcours d'engagement Citoyen

Toujours dans le cadre de TERRADOR, cette année nous lançons le parcours d'engagement citoyen. Ce projet a pour but de faire évoluer l'offre en direction des jeunes et de développer de nouveaux partenariats locaux en y intégrant des actions soutenues dans ce partenariat en proposant un parcours autour du BAFA avec des modules **de formations obligatoires complémentaires** et **des modules optionnels**, accessible à tous types de profil âgés de 16 à 20 ans.

Ce projet aura pour objectifs principaux :

Informé, orienter et accompagner les jeunes, pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle
L'insertion Sociale et Professionnelle : renforcer l'accompagnement socio-éducatif, Renforcer l'orientation vers la formation pré-qualifiante et qualifiante
Renforcer et améliorer la communication du programme, et notamment envers les jeunes concernés.
Améliorer les conditions de mobilité des jeunes, et d'accès aux actions proposées et aux services.

Il se déroulera de la façon suivante :

Prospection auprès des jeunes du territoire avec l'aide de l'antenne de la mission locale.

Phase d'inscription de 8 jeunes pour ce projet.

Proposition de 2 temps de **rencontres autour de moment convivial** en amont du début de la formation afin de créer du lien entre les différents acteurs du projet.

3 stages de formations correspondant au BAFA (délai maximum réglementaire 30 mois) :

- Stage de Formation générale
- Stage pratique rémunéré sur nos ALSH (Lévignac ou Miramont)
- Stage de Formation d'approfondissement

3 modules complémentaires obligatoires à choisir parmi les choix proposés organisés en interne ou avec des partenaires associatifs :

PSC1 ou LSF

Education aux médias ou Prévention autour des réseaux sociaux

Sensibilisation à la différences ou Education à la paix

12h d'immersion dans une association

Présentation et recensement des différentes associations auprès et avec les jeunes.

Définition des modalités d'immersion avec les associations.

Cadres légaux et pédagogiques des modules d'immersion :

- 1 tuteur référencé dans chaque association qui assurera le suivi du stagiaire accueilli (règlement intérieur de l'association, statuts, organigramme, fonctionnement, projet associatif, assurance de l'association, conditions d'accueil d'un bénévole)

- Convention tripartite (association qui accueille, la famille et la Maison des Jeunes) définissant les horaires, dates et lieux d'immersion, les modalités de découverte et d'accompagnement avec rappel des droits et devoirs de chacun.

Modalités de l'équipe encadrante qui assure le suivi et l'accompagnement

La responsable de la Maison des Jeunes sera chargée de la promotion du dispositif, du recrutement des 8 jeunes, du suivi et de l'accompagnement individuel des stagiaires => inscriptions aux différentes formations (BAFA, modules de formation aux choix, immersion dans les associations).

BAFA : Lien avec les mouvements d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement et FRANCAS), pour inscription et suivi de la formation.

Modules de formation : Validation des contenus et des méthodes de formation utilisées avec les partenaires.

Immersion associative : Présentation et recensement des différentes associations auprès et avec les jeunes. Définition des modalités d'immersion avec les associations

Toutes les phases de cette formation seront évaluées de façon régulière en lien avec chaque partenaire.

Un **livret de formation**, imaginé et créé par la responsable de la MDJ, sera attribué à chacun des jeunes prenant part au projet. Nous y retrouverons le contenu de chaque module ainsi que des outils de suivi.

Nous aurons à minima un bilan intermédiaire en plus du bilan final afin d'assurer une progression et de pouvoir être toujours réactifs en cas de besoin sur chaque parcours.

-10. Les chantiers jeunes itinérants

Ce projet doit être perçu comme un levier permettant de tisser de nouveaux liens avec un public jeunes (12-17 ans) non capté actuellement par les dispositifs jeunesse. Les chantiers sont une première étape à l'émergence de projets par l'entrée « activité » et non par l'entrée « projet pré-conçu et dirigé ».

Il s'adresse en priorité aux jeunes de 13 à 17 ans, résidant sur des communes en milieu rural. Le choix de ce public s'appuie sur deux grands constats :

- Faiblesse des propositions à l'égard de cette tranche d'âge, trop âgé pour intégrer des projets du type Centre de Loisirs, trop jeunes pour accéder aux programmes jeunesse plutôt axés 16-30 ans.
- Problème de mobilité de ces jeunes, au regard de leur âge et de leur situation géographique.

Le projet concernera au total 40 jeunes différents.

A travers les chantiers, nous souhaitons solliciter les jeunes et leur permettre de s'investir sur leur territoire de vie et d'actions.

Ces chantiers permettent aussi à nos jeunes de prendre conscience des différentes clauses à respecter lorsque l'on rentre dans le monde du travail.

Pour cela, nous mettons en place des contrats qui lient les jeunes, leurs parents ou tuteurs légaux, le responsable du groupe ainsi que l'ordonnateur, des attestations de services faits ainsi qu'une rémunération sous forme de bourse sous présentation d'une facture pour réaliser un projet individuel ou collectif comme par exemple, l'obtention d'un BSR, du BAFA, la participation à une licence sportive ou un abonnement culturel ou encore, pour la participation à d'éventuels camps ou sorties organisés par la MDJ.

Cette année nous avons pu imaginer et mettre en place des temps d'échanges et de débats avec les jeunes pour favoriser leur implication et leur permettre d'être force de propositions et de définir avec nous des idées de chantiers qu'ils souhaiteraient construire et mener.

A travers ces différentes actions, nous souhaitons les accompagner vers une émancipation et une autonomie ancrées dans des valeurs citoyennes et participatives.

-11. Les projets centrés autour du numérique

Internet et le numérique sont désormais utilisés par tous : dès l'entrée au collège, le portable, la tablette, le PC... deviennent des accessoires largement répandus avec lequel les jeunes jouent, écoutent de la musique, communiquent, prennent des photos, font des vidéos, les commentent et les diffusent largement...

Les risques sont à la hauteur des opportunités que ces outils et services présentent mais ils sont souvent mal appréhendés par les enfants, les adolescents ou même par les adultes.

Génération Numérique met à disposition un guide pour que les adultes (parents, éducateurs, professeurs) puissent disposer d'un support informatif et pédagogique qui contribuera à nourrir les discussions avec les plus jeunes.

Les animateurs de la MDJ s'appuient également fortement sur les nombreuses formations dont ils ont bénéficié au cours de l'année pour construire ses actions (promeneur du Net...).

Actions en direction des 4^{ème}/ 3^{ème} « Faire prendre conscience des risques liés aux réseaux sociaux »

Objectifs :

- Informer les jeunes des cadres légaux sur les réseaux sociaux
- Accompagner les adolescents à acquérir une attitude citoyenne face aux réseaux sociaux
- Apporter aux jeunes un vocabulaire commun adapté et cohérent
- Comprendre les conséquences légales et affectives.

Au travers de ce projet, nous souhaitons sensibiliser les jeunes à adopter la bonne attitude face aux réseaux sociaux.

Pour cela, différentes actions seront proposées, des petits jeux ludiques pour accompagner les jeunes à comprendre les limites et les enjeux de l'empreinte numérique.

Nous proposerons des recherches autour des réglementations applicables aux réseaux en s'appuyant sur des outils pédagogiques qui pourront aussi s'adresser aux parents.

Finalité : Création d'une plaquette d'informations à destination des jeunes et de leurs familles.

Actions en direction des 4^{èmes} / 3^{èmes} « Prévention des réseaux sociaux »

Objectifs :

- Donner les moyens aux adolescents de décrypter l'actualité et l'information
- Développer la pensée critique, la prise en compte d'arguments et la réflexion d'autrui
- Sensibiliser aux différents dangers liés aux réseaux sociaux

L'idée est de transmettre les bons réflexes et attitudes à adopter face aux outils numériques. Nous proposerons des ateliers autour des différents métiers du numérique (informaticien, photographe, ingénieur du son...) afin de découvrir le vocabulaire spécifique et des techniques pour découvrir le monde du numérique.

Finalité : Création d'un atelier de sensibilisation à présenter aux autres élèves du collège ainsi qu'aux parents en fin d'année.

-12. Passerelle

Afin de faciliter la transition entre le monde de l'école primaire vers le collège, l'équipe de la MDJ intervient sur les TAP de l'école Jean Moulin et propose des interventions au sein du local. Les plus jeunes peuvent se familiariser avec ce lieu.

La MDJ, ayant un système d'accueil libre et ouvert totalement différents du système rigide du Centre de Loisirs, organise des journées d'intégration dans ses locaux avec les futurs collégiens.

Pour faciliter la transition collège → MDJ, une passerelle est mise en place, ce qui permet aux jeunes de terminer leurs journées au sein de la MDJ pour participer à des activités larges et variées ou pour bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.

Le local et la vie collective :

La vie collective concerne la vie au sein des espaces du local de la MDJ.

En ce qui concerne l'alimentation, la MDJ est amenée à gérer des temps de repas lors des sorties et des camps c'est pourquoi des temps d'apports autour de l'équilibre alimentaire seront organisés avec un nutritionniste.

Le local est un lieu de vie commun, il existe donc des règles à ne pas transgresser qui sont :

- La non consommation d'alcool, drogues, cigarettes
- L'action de violence verbale ou physique

Le non-respect de l'une de ses deux règles amènera des sanctions immédiates pouvant à terme amener à l'exclusion du local.

L'entretien du local et des espaces verts se décide en concertation avec les jeunes afin de créer des plannings de rangements, nettoyage...

Les règles sont réécrites avant chaque vacance par les jeunes permettant d'ajuster certains points (utilisation des téléphones, de la coopérative...)

La discussion saine et raisonnée est de vigueur. Des temps d'échanges et de débats sont organisés avec les jeunes afin d'aboutir à la réalisation autonome des actions de leurs temps libre.

L'organisation :

La MDJ fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert (entrées et sorties possibles sans contraintes).

Les jeunes sont sous la responsabilité du directeur et des animateurs présents dès leurs entrées dans le local. Les jeunes, dès leurs sorties du local, ne sont plus placés sous la responsabilité de la Maison des Jeunes.

Un registre d'appel permet de connaître le nombre d'ados présent dans la structure.

Lors de l'inscription, le directeur s'engage à rencontrer le responsable légal afin de lui expliquer le fonctionnement de la Maison des Jeunes et à donner et récupérer toutes les informations nécessaires à l'inscription du jeune (fiche sanitaire et questionnaire d'accueil complets et signés, le règlement intérieur signé qui précise les conditions d'accueil libre et ouvert, l'attestation de couverture sociale où figure le nom du jeune, l'attestation d'assurance responsabilité civile, les photocopies de vaccins ou attestation du médecin traitant, pour les ressortissants MSA l'attestation de quotient familial de l'année en cours).

Une assurance (APAC de la Fédération des Œuvres Laïque 47) couvre les jeunes et l'ensemble du personnel de la structure. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

La gestion du matériel fongibles et du matériel du local est placée sous la responsabilité de chaque acteur intervenant au local (jeune, animateur et directeur). Chacun doit respecter et veiller au bon fonctionnement de chaque matériel, fournitures...

Réglementation :

La DDCSPP est l'organisme de tutelle de la MDJ, elle tient compte de la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles et applique les directives du département dans lequel se déroule notre accueil (ici le 47 le Lot-et- Garonne)

Lors des sorties ou des camps les directives départementales du lieu d'hébergement de ce dernier s'appliquent.

Les animateurs doivent être informés des différentes réglementations de la DDCSPP et des différents arrêtés en vigueur.

En cas de doute l'animateur doit prendre l'information auprès de son directeur et du guide de la jeunesse au plein air.

Sécurité et soins :

La sécurité est primordiale dans chaque action de la MDJ, que se soit la sécurité des jeunes comme celle des animateurs. La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée.

Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité.

L'animateur est responsable de la pharmacie et de son contenu. Il doit prendre soin de noter chaque soin prodigué et doit informer le directeur des éventuels problèmes survenus. En cas de doute ou de problème grave l'animateur se doit de prendre les mesures nécessaires.

Le rôle de l'animateur :

La Maison des Jeunes est un lieu de rencontre, d'échange où l'animateur régule les éventuelles tensions, impulse des projets et surtout se tient à l'écoute des adolescents et des jeunes. Elle a pour mission de suivre les projets en apportant aux jeunes une aide dans leurs démarches. Elle n'est pas là pour proposer un programme d'activité mais plutôt pour amener le jeune à s'investir dans la réalisation de ses propres projets d'activités. Elle ne doit pas assister le jeune mais lui permettre de devenir autonome.

Si l'on prend l'exemple d'un projet de journal imaginé et réalisé par des jeunes de la commune, la Maison des Jeunes leur apporterait alors une aide technique et pédagogique. Elle les initiera aux outils informatiques (traitement de texte...), leur donnera les moyens de s'informer (Internet, revue de presse...), leur mettra à disposition les moyens techniques pour réaliser le projet (ordinateurs, photocopieur, téléphone...).

- Assurer la sécurité des jeunes
- Être garant du bon déroulement des activités
- Assurer le suivi, la mise en place et l'évaluation du projet pédagogique
- Accompagner les jeunes dans leurs projets
- Orienter les jeunes vers les partenaires en fonctions de leurs besoins

Le rôle de directeur :

- Assurer la cohérence éducative
- Aider les jeunes à besoins spécifiques
- Rôle de formateur auprès de son équipe et des jeunes
- Être garant du respect de la réglementation
- Développer des partenariats avec les acteurs du territoire (associatifs et institutionnels)
- Gestion administrative
- Gestion financière

Communication :

La communication de la MDJ est très importante, que ce soit envers les jeunes, les parents, l'équipe d'animation et de direction (ainsi que les autres structure).

La MDJ dispose d'une page Facebook s'adressant à la fois aux jeunes, parents et personnes de l'extérieur. Cet outil permet d'impacter sur un grand nombre de jeunes, d'institutions, d'associations...

Nous utilisons également le site de l'Amicale Laïque pour informer et transmettre des informations, plannings, chantiers jeunes, actualité de la MDJ...

Les supports de communication doivent s'adapter aux publics, aussi nous communiquons également avec les jeunes via Snapchat et Instagram.

Les jeunes sont aussi impliqués dans la communication externe (réalisation de flyers et d'affiches).

La presse locale est un support de communication très porteur. Nous apparaissons régulièrement dans les journaux locaux.

Le meilleur moyen de communication reste la bouche à oreille entre jeune et ou parents

Budget :

La MDJ dispose d'un budget de fonctionnement propre et indépendant à la charge du directeur

Évaluation du projet pédagogique :

Les critères quantitatifs et qualitatifs suivants ont été fixés :

Quantitatifs

- Combien de jeunes ont été touchés par ces actions ?
 - De la commune ?
 - De la communauté des communes ?
 - Des alentours ?
- La mixité a-t-elle été mise en place ?
 - Nombre de participants par genre?
 - De quel milieu social font-ils partis (en se basant sur les QF) ?
- Combien de parents ont participé aux différents temps mis en place ?
- Combien de partenariats ont-ils été faits sur l'année?
 - Institutionnels?
 - Associatifs ?

Qualitatifs

- Les jeunes ont-ils été force de proposition sur la mise en place de projets ?
- Nos partenariats se sont-ils consolidés ?
- Avons-nous atteint les différents objectifs fixés pour ces actions ?
- Les jeunes ont-ils été investis lors des différents temps ?
- Une valorisation des différentes actions a-t-elle été imaginée ?
- Les familles ont-elles été informées des différents contenus de ces actions ?
- Les jeunes ont-ils acquis de nouveaux savoirs faire, savoirs être ou savoirs ?
- Les temps d'intervention au sein des collèges ont-ils été utilisés de façon pertinente?
 - Les temps d'animation et d'échange?
 - Les temps d'accompagnement à la scolarité, de devoirs faits ?
- La MDJ, est-elle identifiée comme lieu de référence auprès des jeunes pour des recherches, de la création et de l'accompagnement de projet?

Outils envisagés pour faire participer les parents :

Dans un premier temps les parents seront intégrés par les autorisations de participation aux différentes actions portées par la MDJ.

Afin d'informer au mieux les familles, nous mettons en place des outils de communication tant en version imprimée que dématérialisée à travers l'envoi de mail et la diffusion sur les réseaux sociaux.

A la fin de chaque action, un temps de valorisation sera mis en place. Nous convierons les différents partenaires et intervenants, et nous inviterons aussi les familles à venir découvrir les réalisations de leur(s) enfant(s).

De plus certains parents pourront être bénévoles lors des transports, ou encore nous souhaiterions les investir comme partenaires afin de favoriser les ateliers parents/jeunes tout en laissant l'opportunité aux parents de venir nous montrer des savoirs faire spécifiques.

Le partenariat :

Les partenaires locaux de notre structure sont à la base du bon fonctionnement de la MDJ.
La MDJ est amenée à travailler avec de nombreux partenaires :

Les partenaires institutionnels et financeurs :

La DDCSPP est un des partenaires importants de la MDJ, elle nous permet d'obtenir l'habilitation et pose les cadres de nos actions pour accueillir des jeunes.

Partenaires financiers qui sont la CAF et la MSA. Le local jeune répond à plusieurs appels à projets qui permettent d'obtenir des aides financières pour la pérennité de la structure. Ces appels à projets permettent d'atteindre et de développer les objectifs du projet éducatif de la Maison des Jeunes.

Notre structure est affiliée à la Ligue de l'Enseignement et en étroite collaboration avec les Francas. Ces liens nous permettent de participer à des actions de formations ou d'échanges, elles nous donnent aussi accès à des ressources matérielles plus importantes grâce à de la mise à disposition de ces associations.

Un accompagnement est aussi possible quand nous les sollicitons sur des actions spécifiques.

Sur le plan local, avant tout la Communauté de Communes du Pays de Lauzun est notre partenaire clef. Au delà d'une subvention annuelle qui nous est accordée chaque année, la Communauté de Communes est toujours un soutien, un accompagnement et un partenaire d'action important.

La municipalité, partenaire important de la MDJ, nous met les locaux à disposition gracieusement, la seule contrainte étant de partager ces locaux avec l'association de Handball de la ville. La MDJ travaille aussi sur la mise en place de chantiers jeunes avec les services municipaux sur les périodes de vacances scolaires.